



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-04-01

## Séance du 11 mai 2023

Date de la convocation :

4 mai 2023

Affichage de la convocation :

5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Alain VIEUX Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Syve-Line TAN, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Daniel MONCHANIN (Procuration à L. EXTIER-PONS), Rodolphe EZNACK (Procuration à C. CHARTON), Bernard MATEOS (Procuration à E. GUILLET) Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS, (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Yann LEONET (Procuration à S-L. TAN), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT), Mathieu LAURAIN (Procuration à D. JUHEN).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	15
procurations :	10
absents :	2
votants :	25

Sive-Line TAN a été élue secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 25 mai 2020 ;

**PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 25 mai 2020 pour la période du 15 mars 2023 au 28 avril 2023 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137623A0011	NON PREEMPTION	15/03/2023	17, montée de la Paroche	Bâti sur terrain propre
DIA00137623A0012	NON PREEMPTION	25/04/2023	14, montée de la Paroche	Bâti sur terrain propre
DIA00137623A0013	NON PREEMPTION	25/04/2023	Avenue des Iles	Terrain
DIA00137623A0014	NON PREEMPTION	25/04/2023	12, rue Honoré de Baïzac	Appartement
DIA00137623A0015	NON PREEMPTION	26/04/2023	14, rue des Gravelles	Bâti sur terrain propre
DIA00137623A0016	NON PREEMPTION	26/04/2023	Les Cités	Garage
DIA00137623A0017	NON PREEMPTION	28/04/2023	23, rue de la Faitenière	Bâti sur terrain propre

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération non soumise au vote.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

